

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Quotidien de Roubaix - Tourcoing

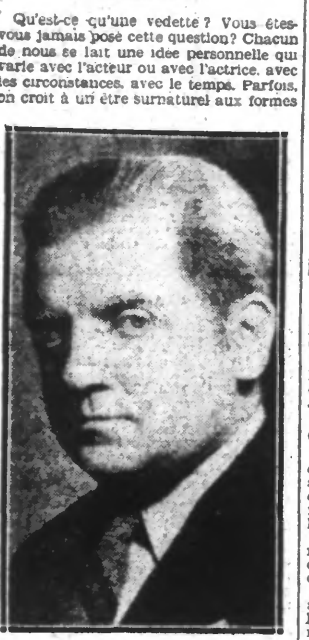
BUREAUX: **ROUBAIX** Téléphone: 351-17
45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléphone: 9-85
3, rue Fidèle Lohoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

PETITS COTES DES GRANDES VEDETTES

vus par leur photographe **PIAZ**



M. PIAZE le photographe des grandes vedettes

Qu'est-ce qu'une vedette? Vous êtes-vous jamais posé cette question? Chacun de nous se fait une idée personnelle que varie avec l'acteur ou avec l'actrice, avec les circonstances, avec le temps, parfois, on croit à un être surnaturel aux formes précises ou plutôt imprécises, parfois encore on le considère comme un être normal à forme tout à fait humaine, ayant la chance de bénéficier de la célébrité des deux. Mais dans tous les cas on envie leur sort, on se plaint à leur préter les aventures les plus romanesques, les plus extraordinaires, alors que la vérité est plus simple, peut-être plus triste. C'est pourquoi on ne la connaît jamais dans son intégralité; avec-vous ou jamais une fois femme en costume à vous à son lever, sans tard, sans attente. Le cas est le même. Et il faut aller voir sa femme de chambre pour avoir des renseignements plus précis, plus détaillés. Je suis allé demander au maître photographe PIAZE de bien vouloir dévoiler pour mes lecteurs quelques coins de ses souvenirs sur les principales vedettes cinématographiques, qu'il a eu à filmer devant l'objectif. C'est un homme courtou, peu loquace et qui préfère laisser la parole à ses collaborateurs. Mais question par question il a répondu et pendant un bon moment le silence fut la seule réponse, puis, soudain, les anecdotes affluèrent en ronds serrés.

Toutes les plus grandes vedettes de l'écran ont passé devant notre objectif, me dit-il, les scènes de pose se suivent et ne se ressemblent pas; les unes se passent normalement, sans aucune indication particulière, les autres sont pleines d'imprevus, de traits caractéristiques, de touches amusantes, de notes originales et parfois grotesques.

Pola Negri...

— Alors, tenez, j'ai reçu un jour la visite de Mlle Pola NEGRI qui est, je vous le concède, une grande vedette, mais qui à la tort de se croire plus grande qu'elle ne l'est en réalité. Eh bien, Mlle Pola Negri devant l'objectif, a besoin de mettre au point son maquillage, ses cheveux et à chaque mouvement de tête qu'elle faisait, elle demandait aux nombreux caméristes qui l'entouraient: — Mon rouge mon peigne, ma place. — C'était une sorte de refrain qu'elle ne cessait de répéter.

Lily Damita...

— On fut un autre que celui que nous chantait si l'on peut ainsi dire, Lily DAMITA, qui malheureusement, n'a l'air de se douter de rien et qui se croit encore à Hollywood, alors qu'elle est simplement en notre beau pays, France. Eh bien, Mlle Lily Damita a un petit caractère et un caractère original. Elle faisait devant l'objectif, exactement le contraire de ce qu'on lui demandait, et lorsque l'opérateur s'approchait d'elle pour la mettre en place, horrifiée, elle s'écria: — Je vous défends de me toucher.

Préjean...

J'aimerais vous parler de PREJEAN, qui est l'homme le plus charmant et le plus simple, qui est en un mot, l'homme que l'on ne peut manquer de se représenter lorsqu'on l'a vu à l'écran. Toujours souriant, très naturel, la scène de pose fut avec lui un charme et un agrément, et pour remonter nos opérations il les invita dans sa villa pour l'été, leur proposant de la leur laisser au cas même où il ne pourrait pas y demeurer au moment qu'ils auraient choisi.

Et quelques autres

Ferdinand GRAVEY a une manière très originale et toute particulière de venir se faire photographier: il dort.

Suzy VERNON est charmante lorsqu'il lui arrive de venir poser seule, mais, lorsque son mari l'accompagne, c'est une catastrophe: « Monsieur Suzy Vernon a prétendu faire de la mise en scène, en sorte que la tâche de mon opérateur se simplifiait à n'en plus rien, sur la scène, lorsque « Monsieur » a disposé ses éclairages à son goût.

Vous connaissez BOUCOT, il a eu la négligence de croire qu'il se trouvait seul dans le studio alors que l'opérateur était derrière le dépôt pour faire le point, et l'observait, bien innocemment,

LE SCANDALE de la Mutualité

Le Ministre du Travail étudie les réponses faites le 17 mars par l'Union Départementale à ses sévères critiques

M. Adrien MARQUET, ministre du Travail, a été saisi le 17 mars, par M. le Préfet du Nord, du rapport du Conseil d'Administration de l'Union départementale de la Mutualité, rapport qui comporte les réponses point par point aux critiques longuement exposées par une lettre du ministre.

Le rapport-réponse a été définitif et scellé de toute la Presse, nous avons pu en donner dans notre édition de dimanche de larges extraits et une substantielle et exacte analyse.

Un deuxième rapport semblable au premier vient de nous être communiqué par l'Union départementale.

Nous y revojons les additifs suivants:

Trois petits additifs...

A propos des démarches faites pour la désignation de M. Ostrowski, remplaçant « éventuel » de M. Georges Pettit:

« A ce sujet et pour manager l'avenir, le Conseil entend réserver sa décision en ce qui concerne la désignation du successeur de M. G. Pettit ».

Sur la question du bail consenti à M. Georges Pettit:

« Le bail est revenu devant le Conseil par délibération de ce jour, le 15 mars, à considérer l'occupation comme étant de fait, occupation qui prendra fin conformément aux usages et au plus tard le 31 décembre 1934.

« Les impenses seront l'objet à ce moment d'une expertise contradictoire qui sera soumise à l'examen et à la décision du Conseil d'Administration.

« En fin de réunion, le Conseil a pris acte de la lettre de M. Georges Pettit, l'informant qu'il prenait les mesures immédiates pour retourner dans sa maison de la rue Solferino et qu'il ne demandait à cet effet qu'un délai de deux mois.

« M. Georges Pettit emporta avec lui les lambris et les immeubles par destination qu'il a amenés dans l'appartement. De cette façon, aucune discussion ne pourra s'ouvrir au sujet des impenses faites par lui, et il ne profitera rien des dépenses de l'Union ».

Nojans, en passant, que ces précisions ont été relayées dans une de nos précédentes éditions à la faveur d'une interview.

Enfin, en ce qui concerne l'achat des terrains de la Roseaie, nous trouvons ce petit additif:

« Le bon du vendeur n'a pas été prononcé dans le rapport qui a été présenté à ce sujet au Conseil d'Administration ».

Rappelant encore la délibération du 27 juillet 1933 relative à l'opération d'achat de terrain consentie par M. Georges Pettit à l'Union départementale, nous relevons cette dernière précision:

« La ratification n'est intervenue que le 20 janvier 1934 au Conseil d'Administration. Le pass-vechal n'a pas mentionné le nom du vendeur ».

M. Adrien MARQUET, ministre du Travail, qui procède actuellement à l'étude de ce document, ne tardera guère sans doute à prendre une décision.

LE ROMAN D'AMOUR D'UN "ROI DE L'AIR"



Régis de Saintclair, remis par sa famille dans un état de santé satisfaisant. La route le prit en triomphe. Comment s'est-il épris de la douce Christiane?

— Je vous défends de me toucher.

Le Calvaire de Christiane

PAR GUY DE LUSIGNERES

roman qui comptera parmi les plus dramatiques et les plus beaux qu'ait publiés notre journal.

« Combien d'autres traits M. PIAZE ne nous a-t-il pas contés? Et il allait continuer, lorsqu'il fut rattrapé par ses occupations... »

Petit côté des grandes vedettes, occupez-vous, en vous mettant en avant, avoir un effet salutaire sur bien de légendes.

(Copyright Paris International Presse).

LIRE EN SEPTIEME PAGE:

LE REVEIL DU CINEMA

L'AFFAIRE STAVISKY ET SES REPERCUSSIONS LES REVELATIONS DE M. HENROT

Elles ont provoqué, hier, une perquisition du juge d'instruction chez le docteur Vachet

La Commission d'enquête demande qu'on lui adjoigne un juge d'instruction et un substitut

Le dossier relatif à la déposition de M. Henrot faite mercredi, devant la commission d'enquête parlementaire, sur les affaires Stavisky, a été remis jeudi matin au garde des sceaux qui l'a transmis aussitôt au procureur général.

Contrairement à sa décision de la veille, la commission d'enquête a communiqué, hier, le compte rendu officiel de l'audition de M. Henrot.

Ce long communiqué le fait que confirmer tout ce que nous avons publié, hier, sur ce sujet.

Il convient, cependant, d'ajouter que le dossier de M. Henrot fait ressortir nettement que c'est Galmot qui a indiqué à Fachtel la retraite de la bande Stavisky, à Marly-la-Roi, provoquant ainsi les arrestations de certains de ses membres. D'autre part, il apparaît clairement que la bande faisait connaître à Galmot et que Charles Brulliet, était à Cayenne lorsque Galmot y est mort.



M. LIGER

Commissaire spécial de BOULOGNE-SUR-MER, le lanceur d'alerte français qui est à l'origine de nombreuses investigations sur l'affaire Stavisky.

Le compte rendu signale encore que M. Paul-Boncour a écrit qu'il avait pas reçu d'honoraires pour avoir défendu Ariette Simon. Or, l'un des papiers lus par M. Henrot, fait allusion à des honoraires versés à M. Paul-Boncour.

Le rôle de l'inspecteur Bonny

Reproduisons enfin, à partie au compte rendu officiel qui a trait au rôle de l'inspecteur Bonny:

M. RENAUD Jean, le 19 janvier, à la tribune, M. Henrot s'étonna, qu'on confiat l'enquête au commissaire Henrot. Il ajoutait que Henrot était suspect et que M. Bonny s'était affiché avec Stavisky Blarritz. Cette accusation contre Bonny était grave. D'où venaient les renseignements de M. Henrot.

M. HENROT. — Je ne saurais répondre sur ce point. Je n'ai pas à indiquer la source des renseignements qui m'ont été fournis. Mais j'affirme sur l'honneur, qu'aucun de ces renseignements ne venait de M. Chippie ou de la Préfecture.

L'INSTRUCTION DES AFFAIRES D'ESPIONNAGE

UNE PERQUISITION A ÉTÉ EFFECTUÉE, HIER, CHEZ LA FEMME ENGLAND, ACTUELLEMENT EN FUIE



Quelques uns des inculpés. — En haut, de gauche à droite: L'ingénieur-chimiste AUBRY et sa femme, le chimiste roumain REICH et la dentiste Rita DAVIDOVICI.

Poursuivant son enquête sur l'affaire d'espionnage, M. Benon, juge d'instruction, et M. Gianvetti, commissaire aux renseignements généraux, sont allés hier matin perquisitionner au domicile de Mme England, 15, rue Daubenton, se remit en place. Je dois ajouter qu'il ne s'est pas aperçu de la présence d'un témoin.

Combien d'autres traits M. PIAZE ne nous a-t-il pas contés? Et il allait continuer, lorsqu'il fut rattrapé par ses occupations...

En frappant sur la planche supérieure, les magistrats ont constaté que cette planche sonnait creux et, en tirant sur les deux cordons ils ont fait apparaître deux tiroirs qui étaient vides. Ils ont saisi un déclencheur d'appareil photographique, appareil qui a été saisi au cours d'une perquisition faite chez la femme Mermel, il y a quelques mois.

Is ont, en outre, saisi des produits photographiques et plusieurs accessoires. L'appareil saisi chez la femme Mermel avait été acheté par la femme Lydia Stahel.

Bercovitz et la femme Salmon ont été interrogés.

M. Benon, juge d'instruction chargé de l'affaire d'espionnage, a procédé, hier après-midi, à un nouvel interrogatoire d'un des chefs de la bande, le pseudonyme Canadien Bercovitz.

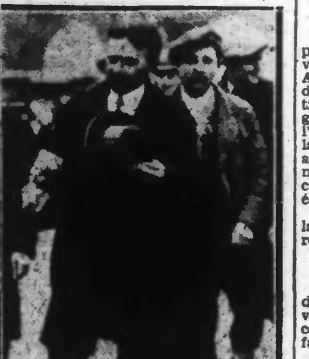
D'autre part, la femme Salmon a fourni au magistrat plusieurs indications précieuses.

C'est la Russie Reschky, a-t-elle dit, qui a apporté dans l'appartement de Mlle Mermel, l'appareil photographique acheté par Lydia Stahel, boulevard Saint-Michel.

Reschky, qui a disparu depuis six mois d'août dernier, donna alors des instructions pour que l'Américain Marjorie Switz leur apprenne le fonctionnement de l'appareil et leur montre de quelle manière on pouvait photographier les documents.

LA LOTERIE NATIONALE

LE LOT DE 5 MILLIONS A ÉTÉ GAGNÉ PAR UN MARAICHER D'AULNAY-SOUS-BOIS... MAIS IL DEVRA VERSER DEUX MILLIONS ET DEMI A UN MAROQUINIER DE PARIS



M. TOUZE

le maraicher d'Aulnay gagnant des 5 millions

On annonce que le gagnant des cinq millions de la loterie nationale est, M. Touze, maraicher à Aulnay-sous-Bois. Il faut ajouter que M. Touze, quoique possesseur du fameux billet, devra verser la moitié du lot soit deux millions et demi à M. Athias, maroquinier, rue des Archives à Paris, qui devra lui-même la partager avec son gendre.

Malmené parce qu'il refusa de payer les tournées d'usage

On sait que la trace de l'heureux gagnant avait été perdue à la gare Saint-Lazare. On ajoute que jeudi matin, alors que M. Touze vendait ses légumes au marché d'Aulnay-sous-Bois, la foule sifflait et réclamait à grands cris les tournées d'usage; comme il faisait le sourd, l'enthousiasme de la foule se transforma en mécontentement. Le nouveau multimillionnaire dut fuir sous les huées et regagna son domicile, 80, avenue Verclaire à Aulnay, non sans avoir été quelque peu malmené.

Un Lillois a tenté de toucher un faux billet de 100.000 francs

Il a déclaré que ce billet lui avait été remis pour l'encaisser par un habitant de Wattrelos.

Un jeune homme s'est présenté hier matin au Pavillon de Flore avec un billet de la dernière tranche de la loterie nationale, billet se terminant par le numéro 8000 et devant gagner 100.000 francs. C'est un jeune homme Lucien Delabarre. Il était venu de Lille spécialement pour toucher le billet qui lui fut reconnu avoir été maquillé. Arrêté sur-le-champ, il a été conduit à la police judiciaire.

Lucien Delabarre, né le 21 novembre 1910 à Lille, a été interrogé par M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire. L'homme, qui gère une maison d'ameublement à Lille, et habite 11, rue Pasteur, à Fiers, près de Lille, a déclaré:

« Ce matin, vers 6 h. 30, je venais de quitter mon magasin, 95, rue Esquermoise à Lille, pour me rendre en banlieue encaisser une traite. Je crois que j'ai vu un individu qui me demandait du feu. Nous avons eu conversation. Je lui ai indiqué ma profession et l'inconnu déclara me reconnaître pour être venu d'acheter dans mon magasin un m'indiqua ensuite qu'il avait gagné cent mille francs à la loterie nationale, mais que sa femme étant très malade, il ne pouvait pas voyager de Paris. Il me confia le billet, me promettant 10.000 francs de commission. En me quittant il déclara s'appeler Vanderveide et habiter Wattrelos.

L'ASSASSINAT DE M^{me} HÉREL

Nathan et Malou voient leur mandat d'arrêt confirmé pour un mois

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Jeudi matin, Nathan, l'assassin de Mme Hérel et Malou Gérin, sa maîtresse, ont comparu à huis clos devant la Chambre du Conseil de Bruxelles. Celle-ci a confirmé pour une durée d'un mois la détention des deux amants. Les préventions retenues contre eux sont, pour Nathan: vol qualifié et meurtre, pour Malou: mêmes préventions contre Malou, également co-auteur. De plus, deux préventions de vol simple, auteur ou co-auteur, sont retenues contre Nathan et Malou.

Malou n'a pas encore choisi d'avocat. Nathan a choisi M. Bradford et Bodson. Trois experts médicaux ont été désignés pour examiner leur état mental.

D'autre part, avant de regagner Paris, M. Guillaume a déclaré que que nous avions deux avocats, qu'il était incontestable que Mme Hérel était morte avant que son assassin lui plongât la tête dans l'eau. En ce qui concerne la nationalité de Nathan, elle est incontestablement belge. Il est fils de Francis dans la région d'Arvy, Petite-Forêt, se trouvant en devoir de déployer le drapeau rouge et de faire un cortège.

Le capitaine de gendarmerie Pierron

VIOLENTS INCIDENTS DANS NOTRE RÉGION

A Avesnes-lez-Aubert, des grévistes du Textile qui manifestaient ont été dispersés par les gardes mobiles

Des coups ont été échangés et une jeune fille a été blessée

Nous avons annoncé hier qu'une grève partielle s'était déclenchée chez les ouvriers du Textile d'Avesnes-lez-Aubert. A la suite du renvoi d'un des employés d'une usine, le personnel avait cessé de travailler. Une certaine effervescence régnait dans le pays et hier matin, à l'heure de la rentrée aux ateliers Mailard, les gardes mobiles que l'on avait amenés dans la commune, sont intervenus. Il n'y eut pas d'incident grave, mais cette agression rapide a provoqué un vil emoi dans la population, que l'on avait la journée d'hier, n'est pas inutile de reconstituer la genèse du conflit.

Les esprits échauffés

Avesnes-lez-Aubert était, jadis, la cité des tisseurs en cave. Les ouvriers travaillant chez eux, véritables artistes, confectionnaient de ces belles étoffes qui faisaient prime sur les marchés.

L'ère du machinisme a bouleversé le pays, anéantissant la vieille tradition du tisseur de père en fils.

Des tissages mécaniques se sont installés, les hommes ont dû, peu à peu, abandonner leur métier pour aller à

Les ouvriers ne s'estiment pas satisfaits des conditions qui leur sont imposées. Ils se sont déjà à plusieurs reprises, élevés contre les diminutions de salaires qui leur ont été appliquées. Ils se plaignent d'une situation qui les réduit à la misère, misère d'autant plus accusée en général, dans la cité, que le chômage sévit. Il y a, en effet, près de 100 chômeurs.

A l'usine Mailard, surtout, régnait le mécontentement. Il y a deux mois dans ce tissage où l'on emploie une centaine de personnes, les ouvriers firent, un après-midi, une grève des bras croisés pour protester contre une diminution de salaire en perspective.

Les esprits étaient donc déjà tendus, lorsque se produisirent les événements que nous allons relater.

Mais, laissons-le conter par M. A. Gray, maire d'Avesnes-lez-Aubert et créateur du Syndicat unitaire des Tisseurs, que nous sommes allés interviewer.

« Ce que nous dit M. A. Gray. — En raison de la situation misérable faite aux travailleurs du pays, nous étions



EN HAUT, à gauche: M. GLAY, maire d'AVESNES-LEZ-AUBERT, écoutant le récit des événements que lui fait un conseiller municipal. A droite: Pour la première fois dans le pays on voit des gardes mobiles qui patrouillent. — EN BAS: L'entrée de l'usine MAILLARD, garde militairement.

l'atelier. Puis, une évolution s'est produite: les patrons ont trouvé que la main-d'œuvre féminine, payée moins cher, pouvait, en de nombreux postes remplacer la main-d'œuvre masculine. Actuellement, dans les usines, on emploie une majorité de femmes que l'on paie de 8 fr. à 15 fr. par jour. Le salaire des hommes, partant de 10 francs, atteint quelquefois 30 francs.

DEUX GENDARMES ASSAILLIS par des conscrits à Saint-Vaast-là-Haut

L'UN DES MILITAIRES QUI FUT BLESSÉ SÉRIEUSEMENT A DU ÊTRE TRANSPORTÉ A L'HOTEL-DIEU DE VALENCIENNES

La journée d'hier avait joyeusement commencé à Valenciennes, où le Conseil de révision avait décidé de mener une campagne de recrutement pour organiser plus fortement la classe ouvrière, lui permettant de défendre son salaire souvent menacé et obtenir un rajustement qui permette à chacun de vivre par son travail.

Après le conseil de révision

Les gendarmes Droisy et Widjans, de la brigade d'Hérin, qui avaient été de service pour les opérations du Conseil de révision à Valenciennes, regagnèrent hier après-midi leur casernement, se présentant à 15 heures dans l'autobus qui dessert Saint-Vaast-là-Haut, Petite-Forêt, Aubry, Herin, etc... De nombreux voyageurs occupèrent déjà le véhicule. Il y avait notamment une vingtaine de conscrits en lesquels les gendarmes crurent reconnaître des jeunes gens de Petite-Forêt. En cours de route, les conscrits, un peu échauffés sans doute par d'abondantes libations, chantèrent, comme il est de rigueur en un tel jour, des refrains de cabaret. Les présences des gendarmes donna sans doute à quelques-uns des idées subversives. Ils se mirent d'abord à lancer des plaisanteries, des quolibets à double sens, puis leurs attaques s'oursolèrent et précéderent. Enfin, ils entonnèrent des hymnes révolutionnaires.

L'attaque des gendarmes

Les gendarmes, à ce moment, se jugeant outragés, voulurent mettre fin à ces chants. Ils ordonnèrent au conducteur de l'autobus de stopper. Ils descendirent du véhicule sur la place de Saint-Vaast et invitèrent quelques conscrits, qui s'étaient montrés plus mordants et plus agressifs que les autres, à leur fournir leur état civil. Les jeunes gens sautèrent en bas du véhicule et s'avancèrent menaçants vers les gendarmes. Ceux-ci n'eurent pas le temps de se garer. Un groupe d'hommes qui se trouvaient sur la place avançait également vers l'autobus. Soudain, tout le monde fonça sur les deux gendarmes qui, séparés l'un de l'autre, durent faire face chacun à une vingtaine d'assaillants.



Le gendarme DUISY, d'HERIN qui a été blessé à SAINT-VAAST.